



## Nuisances de voisinages dues au trafic hertzien (volume)

-----  
Par jaja10d

Je suis EHS électro hyper sensible.

Quand le volume du trafic hertzien constitué par diverses sources, devient trop puissant (en densité de puissance (volume)), des troubles se manifestent dans l'ordre suivant:

- 1) Hausses de tension crescendo provoquant un ressenti de fatigue, de lourdeur et de casque,
- 2) Acouphènes : cillements,
- 3) puis grésillements dérangeants,
- 4) puis crépitements insupportables avec vibrations oculaires déstabilisantes et vertiges associés + pics crâniens + tension dangereuse.

Au Préalable:

(Je précise que je suis touché par un fond d'hypertension classique : 14/9 15/9 comme pour toutes les personnes âgées, je prends des médicaments anti-hypertension, je suis suivi régulièrement par mon médecin traitant)  
(Je précise également que, en zone blanche, ma tension est plus que classique)

Je suis impacté principalement par :

a) Un trafic hertzien basique constitué par toutes les sources modernes : réseau EDF et tel filaire, wifis de liaisons courtes, coms téléphoniques sporadiques, flux des pylônes éloignés, instruments permanents de piste de l'aérodrome proche? sans conséquence pour la santé.

b) Une source plus forte constituée par l'émission d'un pylône de téléphonie mobile de moins de 10m de hauteur (émissions à hauteur d'homme) situé dans la plaine : UMTS GSM, 2G, 3G, 4G, qui vient augmenter l'hypertension au point de faire penser à de l'hypertension chronique. Il déclenche également des acouphènes, des vibrations nerveuses oculaires, des vertiges?

d) Une source particulièrement puissante constituée par la wifi de box/décodeur utilisée par le voisin. Celle-ci traverse mon mur mitoyen réduit à 10 cm de briquettes au droit des cheminées.

Elle vient augmenter le trafic hertzien environnant au point de le saturer et provoque les troubles décrits plus haut, devenant insupportables ; dont une hypertension forte avec risque d'AVC. J'ai essayé de m'en protéger mais les nouvelles box sont si puissantes que cela ne sert plus à rien.

Je précise qu'en début mars 2018, ce flux insupportable a provoqué la rupture d'un vaisseau sanguin dans mon ?il gauche et j'ai dû supporter cet état pendant 3 semaines. (Je sais qu'il s'agit d'un élément difficile à prouver)

e) Des émissions sporadiques de téléphonie portable qui, quand le brouillard est au max, deviennent « ATROCES ».

Nota : J'ai obtenu des voisins de supprimer les hotspots configurées sur leurs contrats box.

Mon médecin traitant me dit que l'hypertension est seule responsable de ces troubles. En qualité d'EHS, j'affirme que NON. En effet, il est difficilement concevable que, partant d'une hypertension classique, 14/9, 15/9, j'atteigne des valeurs de l'ordre de 20/12 en situation d'exposition aux CEMs (champs électro magnétiques), malgré prise de médication anti-hypertension. J'ai fait de nombreux relevés qui le prouvent, avec un appareil des plus sérieux.

Je vous pose les questions suivantes :

- quelles sont les pistes juridiques actuelles d'action contre ces phénomènes dérangeants voire dangereux?
- connaissez-vous des cas d'action juridique pour des nuisances similaires?

Merci d'avance  
-----

Par alain1707

Besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation ? Posez-la à un de nos avocats ou un de nos juriste. C'est confidentiel

On vous offre un véritable engagement de qualité et au meilleur prix sur tout la France <http://conseils-avocat.fr> ou appelez le ?(+33) 09 75 12 84 50